

§ II- LETTRES, N°302

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°60

A MADEMOISELLE DE ST JUAN, N°19

Ce 28 Octobre 1868,

Chère bonne Soeur,

Je viens répondre à la hâte au passage de votre lettre à la R^de Mère, relatif à M^{me} Vauthrin.

Le R.P. Zinguerlé m'a déjà parlé de cette affaire à mon dernier passage à Dijon, mais il ignorait ou avait omis de me dire ce que vous me racontez de cette dame, qu'il estime pieuse et plus à plaindre que coupable du délaissement où elle est.

La 1^{re} question, à mon sens, est celle-ci:

Comment sera vue et acceptée sa présence à Béthanie? Comment est-elle elle-même vue et acceptée par la société, surtout à Besançon? L'accueillir ici ne serait-ce pas jeter comme un vernis déplaisant sur l'Oeuvre? Sa présence comme pensionnaire ne serait-elle pas un obstacle plus tard à ce que d'autres personnes, qui y songent, puissent réaliser leur désir? Et cela serait, si M^{me} Vauthrin est mal estimée ou si elle a mauvais caractère.

Je vous dis les choses bien crûment et il est bien entendu qu'en cela je ne parle qu'à vous seule. Ne montrez pas ma lettre. Du reste ce ne sont que des questions et non des soupçons, questions qui m'ont été suggérées par la lecture de votre lettre et que sans cela je n'aurais pas songé à vous faire car, à Dijon, on ne m'en a dit que du bien.

Cette question une fois vidée avantageusement, je le suppose, reste celle-ci:

Pouvons-nous la recevoir et quelle ~~prix~~



pension réclamer?

Pour vous éclairer sur ce point, le plus simple et le meilleur, je crois, est de vous transcrire ici l'article des Dames Pensionnaires composé l'an dernier, dans l'ébauche de nos Constitutions commencée alors et que je continue en ce moment.

Le voici textuellement:

Distinction 1^{re} — chap. 5^e
art. 7^e.

Des Dames pensionnaires.

On pourra accepter des pensionnaires mais après de mûres réflexions, et sur des renseignements positifs, satisfaisants sur les points suivants et aux conditions suivantes:

1^o Une parfaite honorabilité et une réputation intacte;

2^o Une bonne éducation.

3^o Un caractère bon et paisible

4^o Une piété solide.

5^o Un véritable attrait pour l'Oeuvre, et le désir de s'y dévouer selon ses aptitudes.

6^o Des services déjà rendus, à la maison ou une pension telle que non seulement elle puisse suffire à couvrir leur dépense dans la maison, mais encore contribuer efficacement au bien de l'Oeuvre en lui nous donnant le moyen de recevoir un plus grand nombre de Nos Enfants, ou de en payant la pension de quelque postulante.

Pour cela, leur pension sera de mille francs au moins, tout compris, ou bien de 600^f, le blanchissage, le chauffage et l'éclairage étant comptés en sus.

Tout le linge demeure toujours à leur charge.

Les Dames pensionnaires seront tertiaires; elles auront part à toutes les prières et indulgences de la Communauté pendant leur vie et après leur mort.

Elles n'assisteront qu'aux exercices qui se font à la chapelle, et à moins d'exceptions, toujours très rares, les jours de grande fête par exemple, ne prendront jamais avec la Communauté ni leur repas, ni leur récréation."



Voyez et jugez vous-même d'après tout cela si Mme V... est dans les conditions voulues.

Si oui, il convient qu'elle vienne d'avance passer quelques jours ici pour voir la maison et le logement qu'on pourra lui céder, et aussi pour que nous puissions la voir nous même de près et nous entendre définitivement avec elle.

En relisant ce chapitre il me semble que les prix fixés par nous dans cette ~~grossière~~ première ébauche ne remplissent guère le but que nous nous sommes proposé: avoir dans les pensionnaires que nous recevrons un secours à annuel pour l'Oeuvre; ~~car~~ puisque dans ce prix on comprend à la fois le logement, la nourriture, le service (qui quelquefois peut être très minutieux, si c'est une dame un peu agée ou malade) puis enfin le blanchissage, le chauffage et l'éclairage ne vous semble-t-il pas qu'au lieu de 1000 et de 600, nous devrions porter 1200 et 800 francs? Dites-moi simplement votre pensée à cet égard.

A Dieu, bonne soeur, je ne parle plus du passé parcequ'il est aux oubliettes.

A Dieu et comptez toujours bien sur moi comme vous voulez que je compte toujours sur vous,

Votre frère et père en St Dominique, et avant St Dominique, en Notre Seigneur,

fr. M Jean-Jos. Lataste
des ff. Prêch.

Sauf à faire des concessions, quand il y aurait lieu. (a)

(a) Note en marge en face du 4^{ème} paragraphe.

